CAPA (Travaux forestiers)

DOCUMENT D'EXAMEN

E6 - Effectuer des travaux liés à l’entretien courant des matériels, équipements et installations - Session 2022

Document de l'épreuve pour la session indiquée, mis à disposition par FormaV pour la révision.

Toutes les annales et leurs corrigés : https://capatravauxforestiers.fr/annales-sujets-et-corriges

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole

Spécialité « Travaux forestiers »
Épreuve E6

Extrait de la note de service DGER/SDPFE/N2016-151 du 23 février 2016

Objet : modalités de mise en œuvre des épreuves professionnelles E4, E5, E6 et E7 pour tous les candidats au certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) de la spécialité « travaux forestiers ».

Épreuve Professionnelle E6

L'épreuve ponctuelle terminale E6 valide la capacité CP6 « Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements et installations ».

Coefficient	*Coefficient 2*
Forme	*L'épreuve prend la forme d'une épreuve de pratique explicitée qui consiste à réaliser une opération de maintenance.* *L'épreuve se déroule de préférence dans une parcelle ou dans un atelier.* *Le candidat **doit se présenter à l'épreuve avec ses équipements de protection individuelle (EPI) personnels** (chaussures ou bottes de sécurité et vêtements de travail) ; **à défaut, il ne peut présenter l'épreuve**.* *La durée totale de l'épreuve est de 30 minutes comprenant un temps de préparation, la réalisation de l'activité, le rangement du matériel et la restitution devant le jury.*
Évaluation	*L'évaluation du candidat est réalisée à partir de la grille critériée nationale* *Les examinateurs sont :* *– un enseignant de sciences et techniques des équipements (STE),* *– un professionnel du champ professionnel.* *L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.*